

# D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

---

D-2007-03R

R-3587-2005

19 mars 2007

---

**PRÉSENTS :**

M. Michel Hardy, B. Sc. A., MBA

M. François Tanguay

M<sup>e</sup> Louise Rozon, B. Sc. Soc., LL. L.

Régisseurs

---

**Gazifère Inc.**

Demanderesse

et

**Intervenants dont les noms apparaissent à la page suivante**

---

**Rectification de la décision D-2007-03**

*Demande de modifier les tarifs de Gazifère Inc. à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et d'approuver un mode de réglementation allégé*

**Intervenants :**

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Option consommateurs et Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais);
- Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

## 1. INTRODUCTION

Le 7 mars 2007, Gazifère Inc. (Gazifère) demande à la Régie de l'énergie (la Régie) de rectifier la décision D-2007-03 du 26 janvier 2007.

La demande de Gazifère se rapporte au calcul du montant total des budgets monétaire et volumétrique du PGEÉ 2007 du distributeur.

Gazifère invoque que sa demande permet d'éviter toute ambiguïté quant aux budgets monétaire et volumétrique du PGEÉ 2007 approuvés par la Régie.

## 2. RECTIFICATION DE LA DÉCISION D-2007-03

La Régie constate que des erreurs de calcul se sont effectivement glissés dans le tableau 2C apparaissant à la page 11 de la décision D-2007-03 concernant les budgets monétaire et volumétrique du PGEÉ 2007 du distributeur. Le total des montants approuvés par la Régie pour chacun des programmes du secteur résidentiel devrait être de 387 665 \$ plutôt que de 388 865 \$. Le budget monétaire total du PGEÉ 2007, approuvé par la Régie aux termes de la décision D-2007-03, devrait alors être de 631 384 \$ plutôt que de 632 584 \$.

Quant au budget volumétrique, les économies totales d'énergie calculées par la Régie n'incluaient pas les économies de 22 660 m<sup>3</sup> de gaz associées au programme *Visites communautaires*. Le budget volumétrique du PGEÉ 2007 doit donc être de 1 252 963 m<sup>3</sup> plutôt que de 1 230 303 m<sup>3</sup>.

La Régie peut rectifier de telles erreurs d'écriture, comme l'article 38 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>1</sup> l'y autorise.

Par ailleurs, la Régie ne peut donner suite à la demande de rectification du distributeur visant à modifier les économies d'énergie totales attribuables au programme *Générateur d'air chaud certifié Energy Star* de 227 063 m<sup>3</sup> à 102 503 m<sup>3</sup>. La Régie réitère qu'elle ne peut modifier une décision qui est conforme à la preuve originale soumise par le distributeur dans le présent dossier.

---

<sup>1</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

**Pour ces motifs,**

**CONSIDÉRANT** la *Loi sur la Régie de l'énergie*<sup>2</sup>, notamment son article 38;

**La Régie de l'énergie :**

**ACCUEILLE** en partie la demande de Gazifère;

**RECTIFIE** la décision D-2007-03 en remplaçant, au tableau 2C à la page 11 de cette décision, le budget 2007 total du secteur résidentiel de 388 865 \$ par 387 665 \$, le budget monétaire total du PGEÉ 2007 de 632 584 \$ par 631 384 \$ et le budget volumétrique du PGEÉ 2007 de 1 230 303 m<sup>3</sup> par 1 252 963 m<sup>3</sup>.

Michel Hardy  
Régisseur

François Tanguay  
Régisseur

Louise Rozon  
Régisseure

---

<sup>2</sup> L.R.Q., c. R-6.01.

## Représentants :

- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M<sup>e</sup> Nicolas Plourde;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) représentée par M<sup>e</sup> André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M<sup>e</sup> Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M<sup>e</sup> Kateri Beaulne-Bélisle;
- Option consommateurs et Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (OC/ACEF de l'Outaouais) représenté par M<sup>e</sup> Stéphanie Lussier;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M<sup>e</sup> Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M<sup>e</sup> Steve Cadrin.